

CHECK-LIST DÉMÉNAGEMENT DÉTAILLÉE

Quatres semaines avant

- Contrôler soigneusement le nouveau contrat de location et le règlement de l'immeuble
- Résilier en bonne et due forme l'ancien contrat de location
- Contacter les établissements scolaires
- Communiquer le changement d'adresse :
 - à la banque
 - au distributeur d'énergie (my.groupe-e.ch)
 - à l'administration communale
 - à la crèche, à l'école enfantine, à l'école
 - à l'administration militaire (chef de section), à la protection civile, aux pompiers
 - à l'employeur
 - aux médecins / au dentiste
 - aux caisses d'assurances maladie et aux autres caisses d'assurance
 - aux services des abonnements (journaux et magazines)
 - aux institutions et aux associations
 - aux services de livraison à domicile
 - à la caisse de compensation AVS (pour les retraités et les travailleurs indépendants)
- Résilier les abonnements (piscine, fitness, etc.)
- Contacter des entreprises de déménagement (demander plusieurs offres)
- Louer un camion (si vous déménagez par vos propres moyens)
- Prévenir le concierge et les voisins
- Faire les petites réparations qui s'imposent dans l'ancien logement
- Déterminer les éventuelles réparations majeures à effectuer et prévoir leur réalisation
- Trouver des personnes qui aideront lors du déménagement
- Annoncer les éventuels dégâts dans l'ancien logement
- Déterminer avec le nouveau locataire ou la gérance ce qui reste dans l'appartement (les rideaux par exemple)
- Prendre un jour de congé / prévenir l'employeur
- S'informer des éventuelles formalités s'il s'agit d'un déménagement à l'étranger (permis de séjour, formalités douanières, etc.)

Deux semaines avant

- Trouver des cartons, des caisses et des journaux pour emballer les affaires
- Demander des panneaux d'interdiction de stationner pour le jour du déménagement
- Organiser le ménage de l'appartement
- Demander à la Poste de faire suivre le courrier
- Fixer la date et l'heure de l'état des lieux
- Faire modifier le passeport, le permis de circulation et le permis de conduire
- Prévenir l'organe d'encaissement des redevances audio et télévision
- Demander les clefs d'accès à l'immeuble et la clé de l'ascenseur pour l'ancien et le nouveau logement
- Prévenir votre opérateur téléphonique
- Vider grenier, cave et garage
- Préparer le remboursement de la caution

Une semaine avant

- Faire les cartons
 - Inscrire sur les cartons le nom de la pièce à laquelle ils sont destinés
 - Ne pas oublier de spécifier « fragile » sur les cartons concernés
(Si c'est une entreprise qui se charge du déménagement, ne pas emballer les objets fragiles et les liquides, sinon la casse ne sera pas couverte par l'assurance de la société, de même que les dégâts provoqués par les liquides.)
- Demander à l'entreprise de déménagement le montant de la somme assurée et éven. le modifier
- Préparer à manger et à boire pour les déménageurs
- Demander une confirmation des dates aux artisans chargés des éventuels travaux
- Organiser le relevé des compteurs. Vous pouvez le faire vous-même en consultant le site my.groupe-e.ch
- Commencer à vider le congélateur et les placards de provisions
- Enlever les noms dans l'entrée et sur la boîte aux lettres
- Organiser la garde des enfants et des animaux
- Démontez les meubles et mettez les pièces détachées en lieu sûr
(les attacher aux meubles correspondants avec du ruban adhésif par exemple)
- Réserver les endroits pour charger et décharger
- Emballer et éventuellement transporter séparément les affaires fragiles
- Emballer les plantes
- Préparer le matériel nécessaire (papier WC, matériel de nettoyage, etc.)
- Assurer l'éclairage dans le nouvel appartement
- Dégivrer congélateur et réfrigérateur
- Préparer l'état des lieux
- Effectuer l'état des lieux avec le propriétaire / la gérance (ancien logement)
- Effectuer l'état des lieux avec le propriétaire / la gérance (nouveau logement)

Après le déménagement

- Faire un constat des éventuels dégâts survenus lors du déménagement
- Rendre les clefs de l'ancien appartement
- Mettre son nom dans l'entrée et sur la boîte aux lettres
- Annoncer par écrit (lettre recommandée) et dans les trois jours les éventuels dégâts à l'entreprise de déménagement
- Envoyer dans les dix jours un courrier recommandé à la gérance ou au propriétaire pour signaler les éventuels dégâts constatés
- S'annoncer au contrôle des habitants
- Demander l'autorisation au propriétaire avant d'entreprendre une quelconque rénovation/transformation du logement